

No E.P.: 6648
Rue:

Commune: Thônex
Objet: Circulation et stationnement
Date parution: 15.06.2021

ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

Le grand projet des Communaux d'Ambilly, situé sur la commune de Thônex, consiste à urbaniser un secteur d'environ 36 hectares. Il offre une des rares opportunités foncières d'importance en première couronne sur la rive gauche de l'agglomération. Le contexte est très favorable à l'urbanisation de ce secteur, notamment en raison de la proximité des deux gares du Léman Express de Chêne-Bourg et d'Annemasse, qui mettront le secteur en connexion avec l'ensemble de l'agglomération et de la région.

La première étape des Communaux d'Ambilly a fait l'objet d'un plan localisé de quartier (PLQ) adopté en 2011 et d'autorisations de construire déposées fin 2015. Celles-ci prévoient la réalisation d'environ 670 logements ainsi que des commerces et services de proximité, un groupe scolaire avec des salles polyvalentes et des salles de sport, de vastes espaces publics, le tout organisé autour d'un mail central arboré agrémenté de 180 arbres à hautes tiges (tilleuls, érables, sophoras et ormes).

Les accès au site sont assurés par deux nouvelles routes :

- un maillon routier cantonal, appelé Chaussée des Cornouillers, entre le carrefour de Bel-Air et la route de Jussy ;
- un mail central communal, appelé Allée Belle-Terre, traversant le quartier pour rejoindre la route de Mon-Idée.

De part et d'autre du mail central, les constructions seront réalisées par étapes. Des cours champêtres et promenades plantées, alterneront avec des espaces urbanisés, assurant des continuités paysagères qui relieront le quartier à la Seymaz et à la lisière de la forêt de Belle-Idée.

Le mail central structure l'urbanisation et organise l'accès aux nouveaux quartiers. Il permet notamment :

- de mettre en place une offre de transports publics performante dès l'arrivée des nouveaux habitants, et pour desservir également le site de Belle-Idée;
- de mettre en place les infrastructures nécessaires;
- de contribuer à la gestion et à l'évacuation des eaux par son aménagement;
- de structurer l'accès aux pièces;

Il réunit tous les modes de déplacement (voitures, bus, cycles, piétons) et une réglementation en zone 30 a déjà été prise pour limiter la vitesse et dissuader le transit à travers le quartier.

Le maillage des voies secondaires, essentiellement pour les piétons et vélos, ces cheminements assurent la distribution interne du quartier et contribuent à la structuration et à la perception paysagère du quartier.

Ils assurent par des parcours paysagers les continuités avec les quartiers et les domaines environnants.

La diagonale est un élément structurant du réseau des mobilités douces, qui permet de relier les équipements scolaires et sociaux jusqu'au centre de Thônex.

Il convient, dès lors, de réglementer ces voies secondaires en les réservant aux piétons et aux cycles et de réglementer l'arrêt des véhicules sur l'allée Belle-Terre.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.